

RE-CONFINEMENT : VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Article publié le 27/03/2020 – Mise à jour le 25/11/2020

VICTIMES DE VIOLENCES #ONNELESOUBLIEPAS

Ne pas sortir de chez soi pendant des jours durant est une situation pesante pour tous. Pourtant, nous ne vivons pas tous le même confinement. Ce contexte indispensable pour lutter contre la propagation de la pandémie est favorable à un accroissement des violences conjugales et intrafamiliales. Nous comptons 87 femmes tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint depuis le 1er janvier 2020. Le Gouvernement se mobilise pleinement et reste particulièrement vigilant pour venir en aide aux victimes.

QUELQUES CHIFFRES

En France, chaque année, nous comptabilisons :

- 93 000 victimes de viol ou de tentative de viol,
- 200 000 victimes de violences conjugales et intrafamiliales,
- 152 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2019.

Depuis le 1er janvier 2020 nous comptabilisons 78 féminicides. Selon la Préfecture de Police, en seulement une semaine, une hausse de 36 % de ces violences avait été constatée pendant le premier confinement. Monsieur Christophe Castaner (Ministre de l'Intérieur) avait renforcée des dispositifs mis en place pour faire face à ces violences. Cependant les chiffres sont encore en hausse.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDES MIS EN PLACE

- **Les services d'ordre** : vous pouvez appeler le 17 ou composer le **114 par SMS** si l'individu violent est présent. Les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112), les pompiers (18 ou 112) ou le Samu (15) restent mobilisés pour les situations d'urgence.
- **L'hébergement d'urgence** : il permet aux femmes victimes de fuir leur domicile, en appelant le 115.
- **Les demandes d'ordonnance de protection et les évictions du conjoint violent du domicile** sont des services urgents maintenus par la justice pendant le confinement.

- **Des permanences sont tenues dans les tribunaux pour enfants** afin de prendre les mesures utiles de protection pour les enfants exposés à une situation de danger.
- **Le dispositif mis en place avec les pharmacies** : un accord a été établi avec l'Ordre National des Pharmaciens permettant à chaque pharmacie de prévenir les forces de l'ordre si une femme victime de violences vient les alerter.

DISPOSITIFS D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN DES VICTIMES, LES NUMÉROS UTILES.

En cas de violences, de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle, de coups ou de viol, contactez :

Pour les violences conjugales :

- **3919** : *Violences Femmes Infos*, la ligne est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h,
- **0 800 05 95 95** : *Viols Femmes Infos*,
- Le tchat du Ministère de l'Intérieur : cette plateforme reste active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et permet de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée.

Les associations proches de chez vous :

- **SOS Femmes 77 (Meaux)** : 01 60 09 27 99
 - Ecoute téléphonique,
 - Hébergement,
 - Accueil de jour,
 - Accompagnement social,
 - Accompagnement juridique et psychologique,
 - Téléphone Grand Danger.

- **Parole de femmes – Le Relais (77)** :

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h30, puis de 13h30 à 17h30 :

- **01 64 89 76 40** pour Melun et Sénart,
- **01 60 96 95 94** pour Montereau, Nemours, Fontainebleau et Provins.

Si vous ne pouvez pas passer d'appels, n'hésitez pas à privilégier les plateformes en ligne et les tchats cités ci-dessus.

>> Pour plus d'informations ou trouver les associations proches de chez vous, vous pouvez consulter le site de [Solidarités Femmes](#) et du [Centre Hubertine Auclert](#).

Pour les violences intrafamiliales :

- **119** : *Enfance en danger*, numéro national,
- **01 56 96 03 00** : *La Voix De l'Enfant*,
- **01 56 56 62 62** : *L'enfant Bleu – Enfants maltraités*,
- **07 50 85 47 10** : *Colosse aux pieds d'argile*,
- **0 800 05 1234** : *Stop maltraitance / Enfance et Partage*.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter

